

2Z1T conseil

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1000 €

Siège social : 9 rue du docteur Pierre

92000 NANTERRE

94988923200011 R.C.S. de NANTERRE

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 17-03-2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 17-03-2025 à dix heures,

L'associé unique de la Société 2Z1T conseil, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à :

- La non-rémunération de monsieur Pizzuti Christophe, en sa qualité de Président de la société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique décide de ne pas octroyer de rémunération à monsieur Pizzuti Christophe pour sa fonction de Président, à compter du 17-03-2025 au 31/12/2025.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

monsieur Pizzuti Christophe



